



Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 13 septembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

**Deux cas de peste porcine africaine confirmés en Belgique sur des sangliers
Stéphane TRAVERT demande une mobilisation immédiate pour protéger nos élevages**

—

Les autorités sanitaires belges ont confirmé ce jour l'infection par le virus de la peste porcine africaine (PPA) de deux sangliers sauvages dans la commune d'Etalle, située à une dizaine de kilomètres de la France.

La peste porcine africaine est une maladie strictement animale qui ne touche que les suidés (porcs et sangliers) chez lesquels elle entraîne de fortes mortalités. Elle ne présente aucun danger pour l'homme mais elle constitue une menace majeure pour les élevages de porcs français. Il n'existe ni vaccin, ni traitement contre cette affection.

La confirmation ce jour de la présence du virus en Belgique constitue une progression inédite de la maladie qui exige une réponse à la hauteur des enjeux économiques considérables pour les filières agroalimentaires françaises

Stéphane TRAVERT, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation a demandé immédiatement aux préfets des Ardennes, de la Meuse, de la Moselle et de la Meurthe et Moselle, de mettre en place le plan d'action renforcé spécifique à cette maladie, sous la coordination de la DGAL (Direction générale de l'alimentation) afin de prévenir l'introduction du virus sur notre territoire.

Stéphane TRAVERT, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation a ainsi demandé à ce que des mesures de zonage, de restrictions de certaines activités comme la chasse et de surveillance renforcée des élevages et de la faune sauvage soient mises en place dans 4 départements frontaliers avec la Belgique. Ce plan prévoit également le renforcement des mesures de biosécurité pour éviter l'introduction du virus dans les élevages porcins et des mesures de surveillance en abattoir.

Le Ministre a exigé que ce plan d'actions contre la PPA soit appliqué avec la plus grande rigueur.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane TRAVERT - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture

Face à l'urgence, Stéphane TRAVERT souhaite rappeler à tous nos concitoyens l'importance de ne pas faire courir de risques sanitaires à l'élevage français. **L'entrée de toute personne dans une exploitation agricole ne doit s'effectuer qu'après autorisation préalable des éleveurs et dans le respect de toutes les mesures d'hygiène et de biosécurité requises.**

Pour le ministre, « Cette alerte sanitaire de niveau maximal, nécessite une mobilisation collective, notamment des éleveurs et des chasseurs, pour éviter l'introduction ou la propagation de cette maladie sur notre territoire ».

Plus d'information :

La maladie, originaire d'Afrique est présente depuis près de 5 ans dans plusieurs pays d'Europe de l'Est et s'est progressivement rapprochée de nos frontières. Le virus se transmet d'un animal à un autre mais peut également se disséminer par des mouvements de véhicules, de personnes en provenance de zones infectées ou par l'intermédiaire de denrées alimentaires.

<http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>